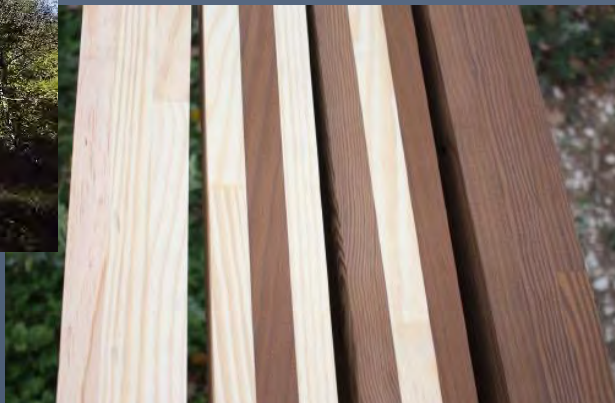


2018



STRATEGIE DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE DU PAYS DES CEVENNES



SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CEVENNES

VERSION DU 16/02/2018

Sommaire

I. DEFINITION DE LA POLITIQUE FORESTIERE.....	1
A. METHODOLOGIE.....	1
B. RAPPEL DU CONTEXTE : DONNEES GLOBALES	3
II. LA POLITIQUE FORESTIERE DU PAYS DES CEVENNES	3
A. RAPPEL DES ENJEUX	3
B. DES IDEES DIRECTRICES	5
C. 4 OBJECTIFS.....	6
O1. <i>Consolider les bases d'une gestion forestière porteuse d'identité locale</i>	6
O2. <i>Renforcer la filière bois comme véritable vecteur de développement local</i>	7
O3. <i>Traiter les problématiques forestières au-delà des frontières administratives</i>	8
O4. <i>Se réappropriier l'espace forestier dans sa multifonctionnalité : mieux connu, partagé, pérennisé</i>	9
D. RESUME DU PLAN D' ACTIONS	10

CFT = Charte Forestière de Territoire

I. DEFINITION DE LA POLITIQUE FORESTIERE

A. Méthodologie

Les éléments de la stratégie de la CFT du Pays des Cévennes ont été définis selon la même méthodologie que le diagnostic (voir document du Diagnostic de la CFT du Pays des Cévennes, 2018).

Elle a été pré-validée par le Comité des élus du 14 septembre 2017, puis retravaillée par le Comité de suivi de la Charte du 12 décembre 2017 et du 29 janvier 2018, et enfin validée définitivement par le Comité des élus du 14 février 2018.

En reprenant les travaux qui n'avaient pu être menés lors des deux précédentes Chartes forestières répondant toujours à des enjeux actuels et en dégagant les nouvelles actions susceptibles de répondre aux 4 objectifs de la Stratégie de la CFT, le Comité de suivi a établi un programme de 35 fiches-actions, à l'occasion d'un atelier de travail le 29 janvier 2018. Suite à ces travaux, les actions ont été travaillées et affinées individuellement avec chaque porteur d'action, pour une validation finale par le Comité des élu(e)s du 14 février 2018.

Cette stratégie est au final le fruit des échanges tout au long de ces dernières années avec les acteurs locaux et les habitants notamment dans le cadre de leur participation aux ateliers de concertation organisés par le Parc National des Cévennes au 1^{er} semestre 2017 sur son territoire (voir dans la synthèse de concertation dans le Diagnostic de la CFT, 2018).

Elle est l'expression du sens souhaité pour valoriser l'espace forestier sur les plans social, économique et environnemental. Il y a une volonté globale de ne pas réduire la forêt à un seul champ, une seule entrée, sa multifonctionnalité est prise en compte. L'envie est de travailler peu à peu pour atteindre un équilibre des fonctions forestières en lien avec notre développement, ceci engageant un travail sur des décennies.

Elle se décline en premier lieu par des "idées directrices" qui guident l'ensemble des actions menées dans cette CFT ; elles ne concernent pas seulement une seule ou quelques-unes fiches-actions. Il s'agit des préoccupations et des orientations que souhaitent suivre prioritairement le Comité de suivi.

Ensuite, elle est axée autour de 4 objectifs globaux, détaillés en objectifs opérationnels, qui seront traités particulièrement par ce programme de CFT 2018-2020. Ces orientations seront mises en application par le plan d'actions de la CFT.

Elle est valable pour une durée de cinq ans, soit de septembre 2018 à septembre 2023.

Les actions recouvrent plusieurs champs thématiques et en particulier les thématiques suivantes :

Thématique régionales (EvalCFT)	% par rapport au nombre total des actions de la CFT 2018-2021
Agriculture et forêt	3%
Amélioration et dynamisation de la sylviculture	28%
Développement et valorisation des produits forestiers non ligneux	0%
Environnement et biodiversité en forêt	3%
Loisirs et tourisme en forêt	6%
Mobilisation et commercialisation du bois	9%
Prévention des risques	9%
Regroupement du foncier	3%
Suivi - Animation	16%
Transformation et valorisation des bois	22%

Pour rappel, les 10 thématiques retenues par la Région (EvalCFT) sont :

1. Agriculture et forêt
2. Amélioration et dynamisation de la sylviculture
3. Regroupement du foncier
4. Mobilisation et commercialisation du bois
5. Transformation et valorisation des bois
6. Développement et valorisation des produits forestiers non ligneux
7. Loisirs et tourisme en forêt
8. Environnement et biodiversité en forêt
9. Prévention des risques
10. Suivi-Animation

Et les 4 thématiques prioritaires de la Stratégie Régionale sont :

1. Amélioration et dynamisation de la sylviculture
2. Regroupement du foncier
3. Mobilisation et commercialisation du bois
4. Transformation et valorisation des bois

B. Rappel du contexte : données globales

Fiche d'identité du Pays des Cévennes	
DATE CREATION	2004
FORME JURIDIQUE	Syndicat mixte fermé →Président : M. Max ROUSTAN →Siège social : Allègre-les-Fumades
MEMBRES	96 communes / 2 EPCI →CA Alès Agglo (73) : 128 188 hab. →CC Cèze Cévennes (23) : 19 475 hab.
NOMBRE D'HABITANTS AU 01/01/2018	147 663 hab.
SURFACE DU TERRITOIRE	1 270 km²
DENSITE PAR HABITANT / KM ²	~ 116 hab. / km² →~ 81 % des communes ont moins de 2000 hab.
SITUATION GEOGRAPHIQUE	Nord du Gard, sur 2 départements et 2 Régions →Gard & Région Occitanie : 95 communes →Ardèche & Région : 1 commune

Fiche d'identité de la Forêt du Pays des Cévennes	
SURFACE	78 725 ha <i>Presque les 2/3 du Pays sont boisés</i>
CATEGORIES DE PEUPELEMENTS MAJORITAIRES	Feuillus : 65% / Résineux : 12% / Mixte : 23% <i>(Le résineux y est probablement majoritaire)</i> Type de peuplement "pur" majoritaire : « chêne vert » (28%)
TYPES ESSENCES MAJORITAIRES	Chêne vert & pubescent, pin maritime & laricio, châtaignier
GRANDES REGIONS ECOLOGIQUES	« Méditerranée » et « Massif-Central »
SYLVOECOREGION	Les « Cévennes » / les « Garrigues »
REGIONS NATURELLES	Très majoritaires : « Garrigues » = ~53% de la surface totale « Basses Cévennes à pin maritime » = ~ 44% de la surface totale Très minoritaires (~3 %) : « Basses Cévennes à châtaignier », « Bas-Vivarais », « Hautes Cévennes »
NOMBRE D'ENTREPRISES DE LA FILIERE BOIS	415 établissements, représentant 974 emplois <i>(Cf. Diagnostic de la CFT)</i>

II. LA POLITIQUE FORESTIERE DU PAYS DES CEVENNES

Le diagnostic de la CFT a permis de faire le point sur « ce qui va bien », « ce qui ne pas bien », « ce qui pourrait être un plus ou un frein », autour de l'espace forestier et de la filière bois du Pays des Cévennes (analyse AFOM).

Cette étape a permis au final de dégager "ce qui est en jeu" sur le territoire du Pays des Cévennes.

Ceci aide à cibler les orientations que veulent retenir les élus et partenaires afin de répondre aux besoins propres du territoire (stratégie), pour ensuite agir concrètement (plan d'actions).

A. Rappel des enjeux

1. Qualification des massifs des Cévennes et Garrigues pour un territoire durablement attractif

- **Augmentation de la gestion forestière par les propriétaires forestiers privés pour renforcer un entretien et une valorisation globale de la ressource forestière, et surtout pour réduire le risque d'incendie de forêt**
- **Mise en œuvre d'une politique coordonnée pour la gestion et la valorisation de la forêt à l'échelle du Pays des Cévennes**
- **Renforcement de la cohésion sociale tout le long de l'année en relation avec la forêt**
- **Partage des savoirs et savoir-faire locaux, mais également des services et des usages**
- **Soutien à l'exploitation des peuplements pour le développement de l'approvisionnement d'une filière bois diversifiée et équilibrée**
- **Amélioration de la qualification des actifs en relation avec les métiers de la forêt et du bois et augmentation des offres de formations dédiées à la forêt et au bois**
- **Incitation à l'installation d'actifs en lien avec la forêt**
- **Réduction des freins à l'accès au foncier**
- **Réduction de la dégradation des peuplements**
- **Promotion des biens et services produits, en liaison avec la forêt**
- **Renforcement de l'animation, consultation, information et communication autour de la forêt**

2. Développement d'une activité socio-économique durable, adaptée au territoire et respectant ses valeurs

- **Aménagement harmonieux du territoire** (rechercher un équilibre et d'une complémentarité entre les différentes vocations des espaces (agriculture, exploitation forestière, pastoralisme, accueil du public...) et entre les différents usages de la forêt)
- **Préservation de l'environnement : mise en cohérence entre l'économie forestière et l'écologie** (pérennisation des ressources, protection des patrimoines naturels et culturels, adaptation des modes d'exploitation, préservation des forêts anciennes et matures, amélioration de la diversité des forêts)
- **Protection des essences forestières indigènes en voie de disparition**
- **Préservation de la ressource forestière contre les menaces du changement climatique**
- **Diversification des activités économiques pour la valorisation des espaces forestiers (multifonctionnalité) sur tout le territoire**
- **Sensibilisation au travail de l'humain** (savoir-faire locaux, modèle de pluriactivité et de diversification, notamment à l'attention des jeunes)

3. Renforcement de la filière bois à l'échelle locale

- **Amélioration de la gestion forestière en lien avec le risque d'incendie de forêt et le changement climatique)**
- **Soutien à l'activité de récolte forestière et de plantation**
- **Valorisation des essences forestières indigènes présentes**
- **Amélioration de la transformation locale des bois et développement de produits à haute valeur ajoutée (bois-construction)**
- **Rééquilibrage de la hiérarchisation des usages du bois (à lier avec la sylviculture)**
- **Réduction des freins au développement économique (foncier, accès, desserte...)**
- **Développement local des filières bois-énergie et bois-construction, notamment comme produits de substitution permettant de répondre aux enjeux du changement climatique**

B. Des idées directrices

3 idées directrices transcendent l'ensemble de la stratégie forestière du Pays des Cévennes. Il s'agit des trois thèmes principaux qui sont sous-entendus dans chaque action de la Charte forestière.

► **Face aux impacts du changement climatique :**

- **adapter notre forêt (par le choix des essences forestières, types de gestion forestière menées, etc.)**
- **faire de la forêt un outil de lutte contre le changement climatique (utilisation du bois comme matériau et énergie)**

La présence du changement climatique est une certitude. Les conséquences du changement climatique sont remplies d'incertitudes. Aussi, le besoin est de doter le territoire de capacités d'adaptions face à ces dernières. La plus grande certitude étant que la présence de cet important espace forestier est en soi un atout. Ensuite, la Stratégie de la CFT du Pays des Cévennes s'appuie sur d'autres certitudes de base qui ne font pas l'objet de remises en cause. Cette idée directrice guidera également l'ensemble des actions de la CFT, en particulier sur les 4 points suivants :

- la préservation du couvert forestier comme lieu de stockage du carbone et de séquestration du dioxyde de carbone
- le choix d'essences forestières adaptées dans la gestion sylvicole
- l'utilisation du matériau bois dans la rénovation et la construction comme matériau de substitution aux matériaux énergivores, ainsi que comme l'une des énergies de substitution dans le cadre d'un modèle d'utilisation local
- la diversification des essences forestières pour anticiper les risques de dépérissements, de ravageurs ou sanitaires

Aussi, les actions de la CFT du Pays des Cévennes 2018-2021 indiqueront comment le dérèglement climatique a été pris en compte. Éventuellement, en fonction du souhait des acteurs à travailler cela, un comité technique pourra être mis en place durant la vie de la Charte afin d'établir des indicateurs propres au changement climatique, selon les actions le permettant.

Cette idée directrice s'inscrit dans l'ambition de la Région Occitanie de devenir la première Région à énergie positive d'Europe, qui "signifie réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et les couvrir intégralement par les énergies renouvelables produites localement"¹.

► **Viser des choix pour le long terme**

La forêt est un "espace-temps" difficile à appréhender à l'échelle d'une Charte Forestière, un mandat, une vie... Il est décidé de prendre définitivement conscience de cela. Les choix faits aujourd'hui auront des conséquences pour l'espace forestier à venir, qui ne peuvent pas être toujours connus à l'avance. Aussi, la nécessité de se projeter au maximum, en acceptant également l'inconnu, vont mouvoir la Charte Forestière du Pays des Cévennes, dans le cadre des types de gestion forestière promues et des filières bois ou des autres sous-produits du bois soutenus.

► **Avoir un élan massif pour faire émerger une véritable culture forestière dans le Pays des Cévennes**

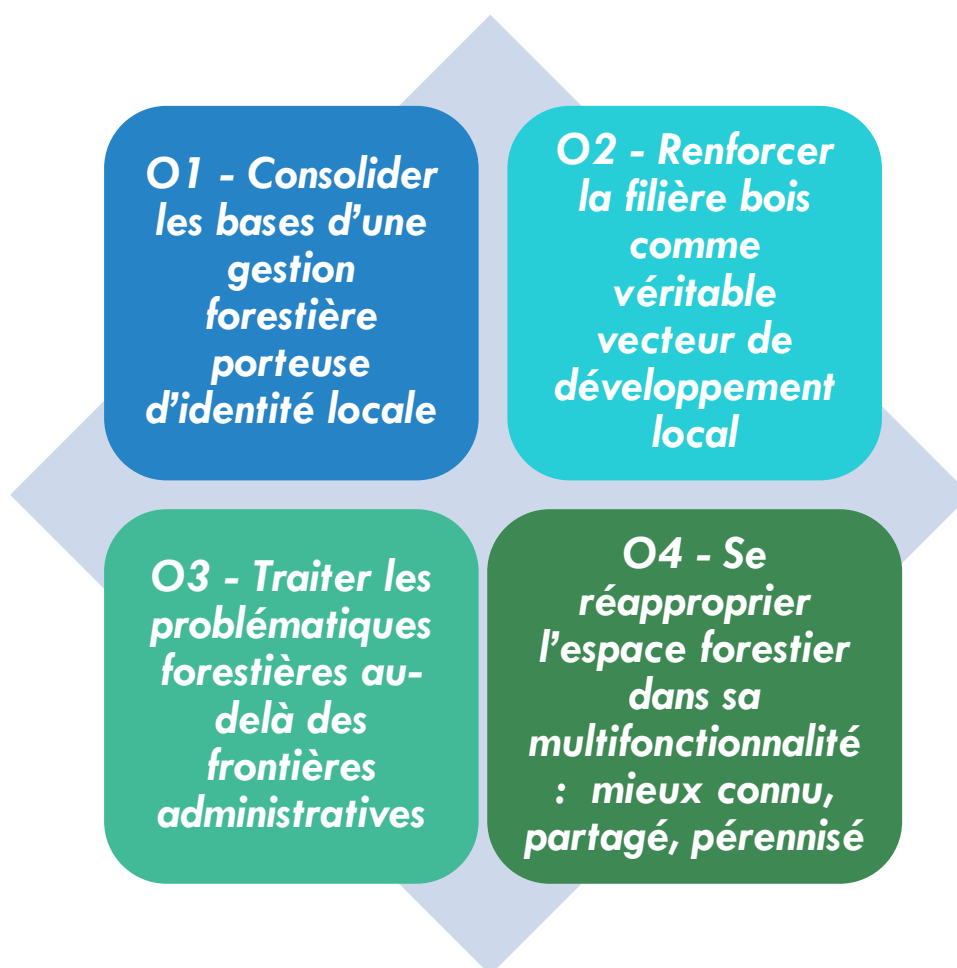
L'histoire de ce territoire et les visions récoltées à ce jour permettent de mettre en relief que globalement ce secteur ne se considère pas comme un "peuple forestier"². Mais les 2/3 de son espace sont recouverts de forêt. De nombreux acteurs travaillent sur le sujet depuis des années, ont donné et donnent toujours de l'énergie pour faire émerger une culture sylvicole. C'est une tâche quotidienne, de longue haleine.

La CFT du Pays des Cévennes se propose de donner une énergie de plus, qui n'est pas un « luxe », tant les enjeux globaux de valorisation et maintien d'une ressource naturelle et d'un cadre de vie agréable sont importants et intemporels.

¹ (Région Occitanie, 2017)

²(G. ZINSSTAG - Elu Cévennes Chambre d'Agriculture, 2016)

C. 4 objectifs



Ces 4 objectifs sont ce que veulent faire les élus et les partenaires (objectifs dits globaux ou stratégiques). Chaque objectif étant décliné plus précisément pour dégager ce qu'ils vont faire (objectifs stratégiques).

O1. Consolider les bases d'une gestion forestière porteuse d'identité locale

L'agriculture et la sylviculture sont des activités d'entretien et de valorisation de l'espace naturel répondant aux besoins du développement humain.

L'agriculture est souvent porteuse d'identité. Elle répond à des besoins vitaux d'alimentation et est également en lien en France avec la culture forte de la bonne gastronomie. La sylviculture, globalement (disparités selon les Régions), ne bénéficie pas de la même image, pourtant répondant au confort du logement, au chauffage, aux objets du quotidien (lit, table de repas, bureau, etc.), soit des besoins essentiels pour tous. En Pays des Cévennes, la forêt actuelle est parfois vécue comme le rappel du sentiment d' « abandon » (déclin agricole, déclin industriel, etc.), de rupture avec un temps de vie plus agréable.

Il est souvent dit que l'agriculture a **façonné les paysages des Cévennes et Garrigues**. L'espace forestier étant aujourd'hui majoritaire, **l'activité forestière doit pouvoir** aujourd'hui en faire de même. Cela en **préservant l'écosystème naturel dont nous avons hérité et qu'il convient de faire perdurer** tant nous savons que les défis du dérèglement climatique, nous forcent à **anticiper des phénomènes qui demeurent imprévisibles dans leur survenance à court, moyen et long terme**.

Le rôle de la Charte Forestière est de participer à insuffler encore plus cela aux côtés des acteurs forestiers et **donner envie aux propriétaires forestiers de participer à une activité qui fait sens pour le quotidien et à l'échelle d'une vie**.

Le défi de la gestion forestière est de **tendre vers une multifonctionnalité respectée entre enjeux économiques, environnementaux, sociaux**. Pour les élus et partenaires de la Charte Forestière du Pays des

Cévennes l'un des moyens de le relever est de **communiquer, rassembler les sphères d'acteurs, croiser les regards entre protagonistes.**

Aussi, les dynamiques de développement territorial sont nombreuses, le territoire est en reconversion économique croissante et **croiser les différentes dynamiques entre agriculture, transformation locale, innovation et gestion forestière** est un objectif poursuivi dans cette CFT. L'ancrage local peut davantage interpeller, avec la démonstration du quotidien et il y a un regain d'intérêt des citoyens pour les activités authentiques, respectueuses du milieu de vie.

Par ailleurs, pour engager le territoire dans une pérennisation de l'espace forestier et de la filière bois, il est important d'**améliorer les connaissances sur la mobilisation des bois et les destinations finales du bois.**

Enfin, pour une mise en œuvre de la gestion forestière, l'amélioration des conditions de base de la mobilisation des bois doivent être améliorées (desserte, morcellement, pression du gibier, accès au foncier forestier).

Les objectifs opérationnels déclinant cet objectif stratégique sont donc :

- ▶ **Améliorer les conditions de base pour une mise en œuvre d'une gestion forestière (accompagnement des propriétaires, desserte, morcellement, etc.)**
- ▶ **Anticiper les phénomènes du dérèglement climatique dans leur survenance à court, moyen et long terme**
- ▶ **Tendre vers une multifonctionnalité respectée entre enjeux économiques, environnementaux, sociaux par la communication, le rassemblement des sphères d'acteurs, le croisement les regards entre protagonistes**
- ▶ **Améliorer les connaissances sur la mobilisation des bois et les destinations finales du bois**

Ils sont reformulés, afin d'être simplifiés, mais doivent rester liés aux idées conductrices et aux précédents objectifs précités :

OO1A.	Accompagner et soutenir les propriétaires forestiers dans leur gestion
OO1B.	Améliorer les points de blocage liés à la desserte forestière
OO1C.	Maîtriser le risque incendie
OO1D.	Améliorer le foncier forestier
OO1E.	Améliorer les connaissances sur les effets du changement climatique
OO1F.	Favoriser les gestions forestières "multi-usages" et multifonctionnelles

O2. Renforcer la filière bois comme véritable vecteur de développement local

Concernant la filière bois et la stratégie retenue des élus du Pays des Cévennes, ceux-ci n'oublient pas le contexte historique local que François TAULELLE et Josselin TALLECrésument comme "la complexité de la reconversion et la difficulté à lire de manière simplifiée les dynamiques à l'œuvre en termes d'activités économiques. L'appareil industriel et commercial, les revenus des touristes, ceux des résidents travaillant hors des territoires mais aussi les emplois dans les services publics ou encore les allocations, irriguent ces territoires"³, en abordant le massif cévenol. Pour ces auteurs, la réussite de la reconversion passe par un positionnement multiple et diversifié, héritage des enseignements du déclin industriel sur le bassin minier : "la dynamique des territoires est liée à différents facteurs et (...) les éléments de la prospective doivent prendre en compte un bouquet d'activités pour ne pas tout focaliser sur une seule priorité, comme par le passé"⁴. Cela pouvant être grossièrement et familièrement résumé comme la politique du "ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier".

Et ainsi, **soutenir une économie diversifiée** pour ne pas subir les aléas du marché ou de quelques grands opérateurs économiques, permettant également de créer **ou maintenir des emplois non délocalisables dans divers secteurs d'activités, apportant un panel de services et de biens utiles et appréciés par les habitants du Pays des Cévennes (et au-delà).**

³(Cabanel, 2013)

⁴ Ibid.

Aussi, de la manière que pour l'agriculture, le déploiement de circuit de proximité peut permettre de répondre à l'enjeu de **rémunérer le maximum de la chaîne d'acteurs présents sur le périmètre**. La Stratégie de la Charte s'attache alors à **rechercher les potentiels circuits de consommation non utilisés ou peu aujourd'hui et qui peuvent exister sur le territoire** de la Charte, ou sur les proches secteurs à meilleur potentiel de consommation, comme par exemple l'agglomération nîmoise, l'Ardèche, la Lozère, etc.

En relation avec la volonté de répondre à l'enjeu du changement climatique, il convient néanmoins pour tenir compte des éléments du diagnostic, de rechercher si le Pays des Cévennes suit les mêmes tendances que le département en matière de hiérarchie de production de bois et si oui d'établir l'analyse des raisons à cette singularité, afin de tendre à **rétablir la hiérarchisation des usages**. Le produit bois sur le Pays doit pouvoir réellement suivre le niveau de hiérarchisation suivant :

- **Priorité n°1 : Bois d'œuvre (notamment bois-construction)**
- **Priorité n°2 : Bois industrie**
- **Priorité n°3 : Bois-énergie**

Cela ne peut être réalisé qu'avec le travail des propriétaires forestiers et acteurs économiques et la Charte forestière doit alors pouvoir répondre à comment **soutenir les acteurs économiques pour systématiser cette priorisation**, qui ne pourra bien-sûr être effective au bout de 3 ans seulement.

Les objectifs opérationnels déclinant cet objectif stratégique sont donc :

- ▶ **Soutenir une économie diversifiée**
- ▶ **Maintenir des emplois non délocalisables dans divers secteurs d'activités, apportant un panel de services et de biens utiles et appréciés par les habitants du Pays des Cévennes (et au-delà)**
- ▶ **Rémunérer le maximum de la chaîne d'acteurs présents sur le périmètre par la recherche des potentiels circuits non utilisés ou peu aujourd'hui et qui peuvent exister sur le territoire**
- ▶ **Rétablir la hiérarchisation des usages et soutenir les acteurs économiques pour cette priorisation :**
 - **Priorité n°1 : Bois d'œuvre (notamment bois-construction)**
 - **Priorité n°2 : Bois industrie**
 - **Priorité n°3 : Bois-énergie**
- ▶ **Renforcer la professionnalisation de la filière**

Ils sont reformulés, afin d'être simplifiés, mais doivent rester liés aux idées conductrices et aux précédents objectifs précités :

- | | |
|-------|---|
| OO2A. | Accompagner, soutenir les entreprises et renforcer la professionnalisation de la filière Forêt-Bois |
| OO2B. | Promouvoir la filière Forêt-Bois |
| OO2C. | Améliorer les débouchés du bois local (et autres produits de la forêt) dans la commande publique et dans les entreprises du Pays |

03. Traiter les problématiques forestières au-delà des frontières administratives

Pour le massif des Cévennes, afin d'**apporter une cohérence au traitement de certains enjeux** concernant le risque incendie, la desert forestière, la valorisation d'essence forestière souffrant souvent d'image négative auprès de la population (pin maritime), ou l'émergence d'une culture forestière partagée, **le bon échelon n'est pas forcément administratif, mais celui du massif forestier**.

Aussi, pour **mutualiser des efforts sur des enjeux précis et optimiser la politique forestière**, les élus du Pays des Cévennes ne souhaitent pas enfermer certains enjeux et souhaitent donc **les développer au travers de coopérations entre territoires administratifs, notamment avec la Charte Forestière Gorges Causses et Cévennes**.

Un rapprochement sera aussi engagé avec les territoires ardéchois (notamment la Communauté de Communes du Pays des Vans) afin d'échanger autour d'enjeux communs et d'hypothèses d'objectifs pouvant faire sens à l'échelle de massif forestiers.

Les objectifs opérationnels déclinant cet objectif stratégique sont donc :

- ▶ **Apporter une cohérence au traitement de certains enjeux par la recherche de l'échelon pertinent en termes de massif forestier**

► **Mutualiser des efforts sur des enjeux précis et optimiser la politique forestière**

Ils sont reformulés, afin d'être simplifiés, mais doivent rester liés aux idées conductrices et aux précédents objectifs précités :

OO3A. Créer des partenariats pertinents pour mieux gérer, accroître les débouchés, ou mieux structurer la filière

O4. Se réappropriier l'espace forestier dans sa multifonctionnalité : mieux connu, partagé, pérennisé

Des orientations réalistes, consensuelles sur ce territoire, et tournées vers l'avenir doivent pouvoir être définies. C'est l'état d'esprit qui a mené le comité des élu(e)s dans l'élaboration de cette stratégie forestière.

Pour la mise en œuvre de la CFT du Pays des Cévennes, il est souhaité que son animation prenne pour chaque action en compte que la forêt est :

- **un lieu vital pour l'atmosphère, le climat, l'écosystème qu'elle abrite**
- **un lieu vivant pour les forestiers, les habitants, les agriculteurs, les chasseurs, les promeneurs, les visiteurs, etc.**
- **un lieu créateur de richesses économiques et créateur d'emplois**

L'observation, les compétences et l'expérimentation en matière forestière seront mis en avant dans cette Charte Forestière.

L'atteinte d'un développement "durable", en tout cas équilibré et soutenable pour l'avenir est recherché.

Le Pays des Cévennes est composé de deux entités distinctes "les Garrigues" et les "Cévennes". La CFT du Pays des Cévennes a pour vocation de traiter les enjeux forestiers sur ces deux sous-espaces.

Pour finir, les "plaisirs de la forêt" doivent pouvoir être mis en avant et partagés. La Charte Forestière doit pouvoir **apporter une dynamique positive autour de la forêt** de ce territoire.

Les objectifs opérationnels déclinant cet objectif stratégique sont donc :

- OO4A. Apporter une dynamique positive autour de la forêt en Pays des Cévennes**
- OO4B. Rechercher à atteindre autour de l'espace forestier un développement équilibré et soutenable pour l'avenir**
- OO4C. Mettre en avant l'observation, les compétences et l'expérimentation en matière forestière**
- OO4D. Mener des actions tendant à ce que l'espace forestier puisse être considéré comme :**
 - **un lieu vital pour l'atmosphère, le climat, l'écosystème qu'elle abrite**
 - **un lieu vivant pour les forestiers, les habitants, les agriculteurs, les chasseurs, les promeneurs, les visiteurs, etc.**
 - **un lieu créateur de richesses économiques et créateur d'emplois**

Ils sont reformulés, afin d'être simplifiés, mais doivent rester liés aux idées conductrices et aux précédents objectifs précités :

- OO4A. Mieux faire connaître et comprendre la forêt et ses métiers en découlant**
- OO4B. Favoriser "l'usage" respectueux de la forêt**
- OO4C. Informer, communiquer et partager pour une dynamique positive autour de la forêt**
- OO4D. Renforcer l'observation et le partage des connaissances autour de l'espace forestier et de la filière**

D. Résumé du plan d'actions

Le plan d'actions s'inscrit dans le cadre de la Stratégie 2018-2023 de la Charte Forestière. Ci-après un récapitulatif des 35 actions (l'action « Animation de la CFT » n'étant pas comptabilisée) faisant le lien avec les enjeux relevés par le territoire et axé autour des 4 objectifs de la Stratégie de la CFT.

Les fiches-actions détaillées (cf. document Plan d'actions) comprennent : **les objectifs globaux et opérationnels dans lesquels l'action s'inscrit, la thématique EvalCFT à laquelle elle est rattachée, le contexte de l'action, le descriptif détaillé de l'action, le porteur de l'action, les partenaires pressentis, les résultats attendus, le calendrier de mise en œuvre, la zone d'application, le plan de financement prévisionnel, les indicateurs de suivi et réalisation, les liens avec les autres actions de la CFT ou programmes extérieurs, l'indication de la prise en compte du changement climatique.**

Enjeux	Objectif de la CFT	Maître d'ouvrage	N° action de la CFT	Intitulé de l'action	Thématique EvalCFT
<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la gestion forestière par les propriétaires forestiers privés pour renforcer un entretien et une valorisation globale de la ressource forestière, et surtout pour réduire le risque d'incendie de forêt - Renforcement de l'animation, consultation, information et communication autour de la forêt 	O1	CRPF	1	Mise en œuvre de Plan de développement de massif sur des secteurs à enjeux	Amélioration et dynamisation de la sylviculture
<ul style="list-style-type: none"> - Partage des savoirs et savoir-faire locaux, mais également des services et des usages. - Soutien à la récolte des peuplements forestiers en situations difficiles pour l'accroissement de l'approvisionnement d'une filière bois diversifiée et équilibrée. - Préservation de l'environnement : mise en cohérence entre l'économie forestière et l'écologie (pérennisation de la ressource bois, protection des patrimoines naturels et culturels, adaptation des modes de récolte, préservation des forêts anciennes, amélioration de la diversité des forêts). - Appropriation et développement significatif d'une culture sylvicole 	O1	GDF	2	Chantiers test : Acquisition de références technico-économiques, écologiques et sociales pour une récolte des bois raisonnée	Amélioration et dynamisation de la sylviculture
<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des freins au développement économique (foncier, accès, desserte...) 	O1	Pays Cévennes	3	Analyse et animation de cas concrets de résorption de points noirs de desserte forestière	Mobilisation et commercialisation du bois

- Réduction des freins au développement économique (foncier, accès, desserte...)	O1	COFOR	4	Accompagnement auprès des élus pour une analyse coût/bénéfice des problématiques de desserte	Mobilisation et commercialisation du bois
- Protection des habitants contre le risque incendie - Augmentation de la gestion forestière par les propriétaires forestiers privés pour renforcer un entretien et une valorisation globale de la ressource forestière, et surtout pour réduire le risque d'incendie de forêt	O1	DDTM	5	Appui au territoire pour l'amélioration de la mise en œuvre des OLD	Prévention des risques
- Protection des habitants contre le risque incendie - Augmentation de la gestion forestière par les propriétaires forestiers privés pour renforcer un entretien et une valorisation globale de la ressource forestière, et surtout pour réduire le risque d'incendie de forêt	O1	COFOR	6	Accompagnement des élus dans la mise en œuvre des Obligations Légales de débroussaillage	Prévention des risques
	O1	Pays Cévennes	7	Réalisation d'une étude ressource forestière fine	Amélioration et dynamisation de la sylviculture
- Réduction des freins au développement économique (foncier, accès, desserte...)	O1	COFOR	8	Expérimentation de restructuration de foncier communal en vue d'augmenter la gestion forestière	Regroupement du foncier
- Aménagement harmonieux du territoire (recherche d'un équilibre et d'une complémentarité entre les différentes vocations des espaces (agriculture, exploitation forestière, pastoralisme, accueil du public...) et entre les différents usages de la forêt) - Diversification des activités économiques pour la valorisation des espaces forestiers (multifonctionnalité) sur tout le territoire	O1	Commune de Sénéchas / SMAML	9	Expérimentation de reconquête de terres agricoles via le sylvopastoralisme	Agriculture et forêt / Prévention des risques / Développement et valorisation des produits forestiers non ligneux
- Augmentation de la gestion forestière par les propriétaires forestiers privés pour renforcer un entretien et une valorisation globale de la ressource forestière, et surtout pour réduire le risque d'incendie de forêt - Soutien à l'exploitation des peuplements pour le développement de l'approvisionnement d'une filière bois diversifiée et équilibrée - Soutien à l'activité de récolte forestière et de	O1	Alès Agglomération	10	Mise en place d'un programme de subventions locales aux travaux forestiers	Amélioration et dynamisation de la sylviculture

plantation					
<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la gestion forestière par les propriétaires forestiers privés pour renforcer un entretien et une valorisation globale de la ressource forestière, et surtout pour réduire le risque d'incendie de forêt - Renforcement de l'animation, consultation, information et communication autour de la forêt 	O1	Alès Agglomération	11	Animation des propriétaires forestiers sur un secteur expérimental pour l'amélioration de la gestion forestière	Amélioration et dynamisation de la sylviculture / Mobilisation et commercialisation du bois

Enjeux	Objectif de la CFT	Maître d'ouvrage	N° action de la CFT	Intitulé de l'action	Thématique EvalCFT
<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la transformation locale des bois et développement de produits à haute valeur ajoutée (bois-construction) - Développement local des filières bois-énergie et bois-construction, notamment comme produits de substitution permettant de répondre aux enjeux du changement climatique - Connexion entre l'amont – l'aval de tous les acteurs de la filière 	O2	Pays Cévennes	12	Lancement d'un appel à projet pour l'appui à la réalisation d'un bâtiment en bois local	Transformation et valorisation des bois
<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la transformation locale des bois et développement de produits à haute valeur ajoutée (bois-construction) - Développement local des filières bois-énergie et bois-construction, notamment comme produits de substitution permettant de répondre aux enjeux du changement climatique 	O2	Alès Myriapolis, CCI	13	Aide aux entreprises innovantes Forêt-Bois	Transformation et valorisation des bois
<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la transformation locale des bois et développement de produits à haute valeur ajoutée (bois-construction) - Rééquilibrage de la hiérarchisation des usages du bois (à lier avec la sylviculture) - Connexion entre l'amont – l'aval de tous les acteurs de la filière 	O2	[2022-2023]	14	Animation pour l'augmentation d'utilisation de bois local dans une entreprise bois d'œuvre	Transformation et valorisation des bois

<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la transformation locale des bois et développement de produits à haute valeur ajoutée (bois-construction) - Rééquilibrage de la hiérarchisation des usages du bois (à lier avec la sylviculture) - Connexion entre l'amont – l'aval de tous les acteurs de la filière 	O2	COFOR	15	Accompagnement des communes pour l'expérimentation de mobilier urbain en bois local	Transformation et valorisation des bois
<ul style="list-style-type: none"> - Promotion des biens et services produits, en liaison avec la forêt - Renforcement de l'animation, consultation, information et communication autour de la forêt 	O2	Pays Cévennes	16	Création du guide des entreprises de la forêt bois en Pays des Cévennes	Transformation et valorisation des bois
<ul style="list-style-type: none"> - Promotion des biens et services produits, en liaison avec la forêt - Renforcement de l'animation, consultation, information et communication autour de la forêt - Mise en œuvre d'une politique coordonnée pour la gestion et la valorisation de la forêt à l'échelle du Pays des Cévennes 	O2	Pays Cévennes	17	Insertion de bois local dans l'un des accueils touristiques du Pays des Cévennes	Transformation et valorisation des bois
<ul style="list-style-type: none"> - Connexion entre l'amont – l'aval de tous les acteurs de la filière - Partage des savoirs et savoir-faire locaux, mais également des services et des usages 	O2	Pays Cévennes	18	Réalisation d'une étude de la filière bois locale	Transformation et valorisation des bois
<ul style="list-style-type: none"> - Diversification des activités économiques pour la valorisation des espaces forestiers (multifonctionnalité) sur tout le territoire 	O2	[2022-2023]	19	Développement des produits non ligneux de la forêt (ex : sylviculture truffière, PPAM)	Développement et valorisation des produits forestiers non ligneux

Enjeux	Objectif de la CFT	Maître d'ouvrage	N° action de la CFT	Intitulé de l'action	Thématique EvalCFT
- Partage des savoirs et savoir-faire locaux, mais également des services et des usages	O3	CC Cèze Cévennes	20	Mise en cohérence et mutualisation des efforts des politiques forestières entre la CC du Pays des Vans et le Pays des Cévennes	Suivi - Animation
- Partage des savoirs et savoir-faire locaux, mais également des services et des usages	O3	Pays Cévennes	21	Mise en place d'un Contrat de réciprocité entre le Pôle métropolitain Nîmes-Alès et la Charte Forestière du Pays des Cévennes	Suivi - Animation
- Valorisation des essences forestières indigènes présentes - Rééquilibrage de la hiérarchisation des usages du bois (à lier avec la sylviculture)	O3	Pays Cévennes / CFT Gorges Causses Cévennes	22	Créer un groupe de travail dédié au pin maritime cévenol	Transformation et valorisation des bois
- Protection des habitants contre le risque incendie, inondation, érosion des sols - Réduction des freins au développement économique (foncier, accès, desserte...)	O3	Pays Cévennes / CFT Gorges Causses Cévennes	23	Animation autour d'une piste DFCI d'intérêt interdépartemental en vue de son amélioration et d'une utilisation multifonctionnelle	Prévention des risques / Mobilisation et commercialisation du bois
- Renforcement de l'animation, consultation, information et communication autour de la forêt	O3	Pays Cévennes / CFT Gorges Causses Cévennes	24	Créer un outil de communication sur les actions forestières du territoire favorisant le lien entre acteurs	Suivi - Animation

Enjeux	Objectif de la CFT	Maître d'ouvrage	N° action de la CFT	Intitulé de l'action	Thématique EvalCFT
- Développement significatif d'une culture sylvicole - Renforcement de l'animation, consultation, information et communication autour de la forêt	O4	Pays Cévennes	25	Création d'un plan de communication pérenne autour de la forêt et le bois sur le Pays	Suivi - Animation
- Réduction des freins au développement économique (foncier, accès, desserte) - Aménagement harmonieux du territoire - Mise en œuvre d'une politique coordonnée pour la gestion et la valorisation de la forêt à l'échelle du Pays des Cévennes	O4	Pays Cévennes	26	Construction d'un volet « Forêt-Bois » dans le Système d'Information Géographique (SIG) du Pays Cévennes – Mise en place d'un observatoire de la ressource forestière	Amélioration et dynamisation de la sylviculture / Regroupement du foncier / Transformation et valorisation des bois
- Préservation de l'environnement : mise en cohérence entre l'économie forestière et l'écologie - Augmentation de la gestion forestière par les propriétaires forestiers privés pour renforcer un entretien et une valorisation globale de la ressource forestière, et surtout pour réduire le risque d'incendie de forêt	O4	SMHVC	27	Expérimentation d'une méthode de priorisation de l'animation territoriale forestière	Amélioration et dynamisation de la sylviculture / Environnement et biodiversité en forêt
- Promotion des biens et services produits, en liaison avec la forêt - Renforcement de l'animation, consultation, information et communication autour de la forêt	O4	PNC	28	Réalisation des Sylvotrophées	Suivi - Animation
- Développement significatif d'une culture sylvicole - Renforcement de l'animation, consultation, information et communication autour de la forêt	O4	CRPF, PNC, GDF, COFOR, Forêt Irrégulière Ecole	29	Déployer un plan de formations répondant aux enjeux forestiers du Pays des Cévennes (focus sur les enjeux liés au changement climatique)	Amélioration et dynamisation de la sylviculture
- Renforcement de l'animation, consultation, information et communication autour de la forêt - Développement significatif d'une culture sylvicole - Augmentation de la gestion forestière par les propriétaires forestiers privés pour renforcer un entretien et une valorisation globale de la ressource forestière, et surtout pour réduire le risque d'incendie de forêt	O4	[2022-2023]	30	Sensibilisation aux bonnes pratiques pour les sports et loisirs motorisés	Loisirs et tourisme en forêt
- Préservation de la ressource forestière contre les menaces du changement climatique	O4	PNC, SMHVC	31	Animation visant l'engagement d'écoles et particuliers dans l'outil Phenoclim ou Observatoire des Saisons	Environnement et biodiversité en forêt

<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la cohésion sociale tout le long de l'année en relation avec la forêt - Renforcement de l'animation, consultation, information et communication autour de la forêt - Promotion des biens et services produits, en liaison avec la forêt 	O4	ONF	32	Elaboration d'un schéma d'accueil touristique en forêt sur le Pays des Cévennes et création d'un réseau de sentiers d'interprétation dédiés à l'espace forestier	Loisirs et tourisme en forêt
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la cohésion sociale tout le long de l'année en relation avec la forêt - Renforcement de l'animation, consultation, information et communication autour de la forêt - Promotion des biens et services produits, en liaison avec la forêt 	O4	Alès Agglomération	33	Expérimentation des Animations nature – Producteurs – Forêt des randos de l'Agglo	Loisirs et tourisme en forêt
<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des freins au développement économique (foncier, accès, desserte) - Aménagement harmonieux du territoire - Mise en œuvre d'une politique coordonnée pour la gestion et la valorisation de la forêt 	O4	COFOR	34	Création d'un Mode Opérateur d'Utilisation de la Voirie communale (MOUV)	Mobilisation et commercialisation du bois
<ul style="list-style-type: none"> - Développement significatif d'une culture sylvicole - Renforcement de l'animation, consultation, information et communication autour de la forêt 	O4	CRPF	35	Création de fiches techniques sylvicoles autour des Garrigues	Amélioration et dynamisation de la sylviculture